

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2008
tenue sous la présidence de M. J. LOCHER**

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
		M.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	MM.	E.	BIEDERMANN	Maire
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	MM.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
		P.	RICO	Chef de la comptabilité
Excusés :	M.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal
	Mme	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale

Public : 8 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des commissions réunies - huis clos

- Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 29 octobre 2008 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Prestation de serment de Mme Concetta BISANTI -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2008 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Budget 2009 - vote :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;
 - du budget administratif;
 - 5.2 Centre sportif Sous-Moulin - changement de la cabine basse tension et installation de 3 appareils LEC : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 80'000.--);
 - 5.3 Réfection du préau de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 150'000.--) -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations (huis clos).

* * * * *

La séance est ouverte à 20h.15 par M. Locher, Président. Il excuse M. Florinetti et Mme Hunkeler Dyla.

Séance des commissions réunies

Le Président prononce le huis clos.

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 29 octobre 2008.

- Le procès-verbal et adopté à la majorité par 17 voix pour et 3 abstentions.

La séance est levée à 20h.17.

* * * * *

.../..

Séance plénière du Conseil municipal

Le Président ouvre la séance à 20h.30 et remercie le public pour sa présence. Il annonce que le Bureau a reçu un projet de résolution du groupe Avenir Chênois, lequel sera traité au point 7 de l'ordre du jour.

1) Prestation de serment de Mme Concetta BISANTI

Le Président procède à l'assermentation de Mme Concetta Bisanti :

Vu la lettre du Service des votations et élections du 18 septembre 2008 -

Conformément à l'art. 8, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Président prie Mme Concetta Bisanti de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Bisanti répond : "Je le promets".

Le Président signale que l'attribution des commissions au sein du groupe Socialiste sera abordée au point 6 de l'ordre du jour. Il souhaite la bienvenue à Mme Bisanti, laquelle demande de pouvoir prononcer quelques mots.

Mme Bisanti remercie le Président, les conseillers administratifs et municipaux et tous ceux qui lui ont fait confiance et donné l'opportunité d'être à cette place ce soir. Elle remercie les habitants de Chêne-Bougeries et en particulier ceux du quartier de la Gradelle qui l'ont accueillie avec son identité, sa culture, son accent et lui ont permis de s'intégrer telle qu'elle est. Elle remercie le canton de Genève et la Suisse pour les formidables efforts accomplis pour accueillir et intégrer tous les citoyens qui vivent sur leur territoire, sans distinction de race, religion ou ethnie, ceux qui, comme elle, sont venus par nécessité et restés ensuite par choix. Elle a la conviction profonde qu'une société qui exclut risque de s'appauvrir en dignité et en culture. Au contraire, une société qui accueille reconnaît et donne à chaque citoyen sa place, ce qui permet de vivre ensemble. La Suisse dans ce domaine est devenue un modèle pour les pays qui l'entourent. Ce soir, elle a une pensée émue et reconnaissante pour tous les immigrés d'Italie ou d'ailleurs dont la Suisse a demandé les bras. Mais ce sont des hommes qui sont arrivés. C'est une phrase de Max Frisch qui l'avait beaucoup touchée à l'époque des initiatives contre les étrangers : "N'oubliions jamais que ces femmes et hommes ont contribué avec leur travail et leurs souffrances à la richesse de ce pays".

.../...

Elle remercie enfin cette paix suisse que beaucoup de pays envient. Son engagement et sa préoccupation dans ce Conseil municipal seront pour l'humain. Elle va s'engager, non pas pour ceux à qui on offre des parachutes dorés, mais pour tous ceux qui, à cause de l'individualisme toujours plus dur dans notre société, sont mis à la marge pour des raisons de santé, de précarité, de manque de formation, d'âge. Elle s'engage en tant que conseillère dans ce Conseil municipal, pour ces gens-là, ceux qui coûtent cher, comme on dit.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2008

- Le procès-verbal est adopté sans modification à la majorité par 18 voix pour et 3 abstentions.

3) Communications du Bureau

Le Président annonce que le groupe Avenir Chênois a fait parvenir au Conseil administratif une série de questions écrites, dont il va être porté réponse; le Bureau en a reçu copie; s'il y avait besoin d'éclaircissement, cet objet serait traité au point 7.2 de l'ordre du jour.

Le Président donne lecture d'un courrier des responsables du festival Bim Bada Boum adressé au Conseil Municipal et propose que l'on transmette ledit courrier à la commission Culture pour le bon ordre de ses dossiers.

Le Bureau a décidé par 2 voix pour, 2 voix contre et la voix prépondérante du Président de prier le Conseil administratif de mettre à l'ordre du jour de cette séance le point 5.3 intitulé "Réfection du préau de l'école de Chêne-Bougeries". Ce point a été discuté au niveau des commissions, lesquelles ont émis des préavis différents. En conséquence, le Conseil administratif avait initialement décidé de ne pas le présenter ce soir; il a toutefois été prié de le faire.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Compagnie des sapeurs-pompiers XXI

Sur proposition du commandant de notre compagnie des sapeurs-pompiers, le Conseil administratif a accepté :

- la candidature de M. Joseph Aimé Roulin, domicilié 30, chemin de Grange-Canal, né le 20 août 1988;
- la démission du sapeur Daniel Eicher, ceci avec effet au 22 octobre 2008.

Mobilités

L'enquête publique ouverte le 8 octobre 2008 concernant la pose d'un marquage "Stop" sur la chaussée de l'avenue des Cavaliers, à hauteur du N° 25 est désormais terminée. Il sera examiné dans quelle mesure un marquage similaire pourrait être réalisé à la hauteur des N° 17 et 19.

Par ailleurs, et concernant le stationnement, un courrier a récemment été adressé à la FSASD afin de signaler que les panneaux "Aide et soins infirmiers en intervention" apposés sur les véhicules du personnel stationnant dans les environs du bâtiment sis 136 chemin De-La-Montagne ne sont pas conformes aux dispositions de la loi sur la circulation routière. La direction de la FSASD en a pris acte et a envoyé une note interne de rappel à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés.

Environnement

Un audit des levées de déchets a été réalisé par la société Getag Romandie SA. Les conclusions et recommandations ont été présentées aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement lors d'une séance survenue le 7 octobre 2008.

Des messages incitatifs figureront dans le calendrier des levées 2009. Par ailleurs, un "flyer" d'information vient d'être finalisé et sera distribué dans les semaines à venir à l'entrée des déchetteries de Mirany et de la déchetterie verte située dans le périmètre de la mairie.

Le Conseil administratif a donné, d'entente avec la Direction générale de l'eau du Département du Territoire, un mandat au groupement GMC concernant une étude de faisabilité relative au collecteur situé dans le chemin Grange-Falquet/chemin De-La-Montagne, ainsi qu'à la création d'un bassin de rétention dans le secteur Seymaz, ceci dans le cadre du projet CEVA, et pour un montant de CHF 15'500.--. Ce montant sera prélevé sur le crédit d'investissement voté destiné à la prérealisation du plan général d'évacuation des eaux.

Par ailleurs, le Conseil administratif a attribué un mandat d'étude au bureau Buffet Boymond pour l'établissement d'un schéma de principe des collecteurs du PLQ du chemin de la Bessonnette, ceci pour un montant de CHF 21'200.--.

Une séance de coordination a eu lieu le lundi 3 novembre au DCTI en présence des représentants du Département des constructions et de l'aménagement de la ville de Genève, ainsi que des représentants du bureau Luscher architectes SA concernant les équipements du système public d'assainissement des eaux du chemin de la Petite-Boissière, objet évoqué depuis environ une dizaine d'années. Ce sujet sera traité prochainement en commission Mobilités-nature-environnement puis en commission Finances.

Bâtiments-constructions

Les travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé 132 route de Chêne se poursuivent selon le planning prévu et présenté en commission. Les membres de cette dernière ont été invités aux rendez-vous de chantier se déroulant le lundi matin. Les travaux d'installation électrique ont été adjugés à la société Del Bon pour un montant de CHF 15'500.--.

Divers

Il a été procédé, dans le cadre du budget de fonctionnement 2008, au remplacement du véhicule John Deere Gator 4x2 du service des parcs et promenades, ceci pour un montant de CHF 19'700.-- TTC.

Tenant compte de la mauvaise desserte par l'ADSL du secteur de Conches, le Conseil administratif a sollicité une offre dont il demeure en attente auprès de Swisscom concernant la mise en place d'une largeur de bande plus élevée que celle prévue par le service Universel.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen débute ses communications par une réflexion : l'an dernier à la même époque, on célébrait la Journée des filles. Le Conseil municipal avait eu le plaisir d'accueillir la fille de Mme Hunkeler Dyla. Il espère que l'année prochaine on reverra à nouveau de jeunes frimousses pour la Journée de filles.

Il donne ensuite les informations suivantes.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Lorena Bolognino, en qualité de secrétaire auprès de l'administration générale, ceci à partir du 1^{er} février 2009. Mme Bolognino sera plus particulièrement en charge du secrétariat du Conseil municipal.

Les différents services de l'administration municipale seront fermés du mercredi 24 décembre 2008 dès 12h.00 au vendredi 2 janvier 2009 inclus. Des permanences et piquets dans les services concernés restent bien évidemment réservés. Ces permanences seront indiquées dans la prochaine édition du journal Le Chênois, ainsi que sur le site Internet de Chêne-Bougeries.

Contact a été pris fin septembre avec le service des mesures cantonales et l'Hospice général en vue du remplacement d'un employé polyvalent dont le contrat de mise à disposition est arrivé à échéance à la fin octobre 2008 et dont la tâche principale consistait en l'entretien matinal des divers préaux d'école. Ce collaborateur serait également en charge de sensibiliser les habitants au tri des déchets. Pour le reste, la mairie demeure également en contact avec le service des mesures cantonales en vue de l'engagement souhaité de pour le moins 2 agents de parcs, communément appelés agents de civilité.

En ce qui concerne le serpent de mer de l'Etat civil, à réception d'un courrier daté 25 septembre 2008 adressé aux maires des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Jussy, Presinge, Puplinge, Thônex et Veyrier par M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du Département des institutions et Président du Conseil d'Etat cette année, concernant la création d'un seul arrondissement pour la région des Trois-Chêne, le Conseil administratif et les maires des communes de Presinge, Puplinge et Jussy ont réitéré leur proposition de regroupement de l'ensemble des offices des Trois-Chêne et des communes environnantes à Chêne-Bougerie, deuxième

Etat civil du Canton de par son importance après la Ville de Genève. Par ailleurs, le Conseil administratif a pris acte d'une possible intervention de l'autorité fédérale dans ce dossier.

Divers

Le Conseil administratif a voté en faveur du nouveau projet de péréquation intercommunal lors de l'assemblée extraordinaire de l'ACG survenue le 24 septembre. Il convient à cet égard de rappeler que ce vote de l'ACG constitue un préavis à l'attention du Grand Conseil, lequel est appelé, le moment venu, à voter un projet de loi y relatif.

Aménagement

Le Grand Conseil a récemment voté la loi 10210-A relative à un crédit d'étude d'un montant de CHF 4'615'000.--, destiné à l'implantation d'un P+R dans le secteur de Frontenex, ainsi qu'à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire post-obligatoire.

Concernant le PLQ voisin du "Nouveau Prieuré", un courrier a été envoyé le 29 octobre à M. Jacques Moglia du service des plans d'affection au Département du Territoire. Ce courrier précisait que les équipements du chemin du Pré-du-Couvent seront a priori à même d'assurer l'évacuation des eaux du projet figurant dans le PLQ, ceci nous ayant été confirmé par courrier daté 13 octobre 2008.

Par ailleurs, le gabarit routier actuel devrait permettre une réalisation du projet sans empiètement sur des parcelles privées.

La création d'un alignement d'arbres ainsi qu'un contrôle du stationnement des futures places "visiteurs" sont préconisés.

Les frais de réfection et d'aménagement du chemin cité s'élèveraient à CHF 313'183.--, les frais de plantation de 17 chênes pris en charge par la ville de Chêne-Bougeries à CHF 104'613.--, soit un total de CHF 417'796.--. Demeurent réservées les taxes d'équipement relatives aux finitions.

Finances

Le Département des Finances a transmis à la commune, en date du 7 novembre 2008, les dernières estimations fiscales effectuées par l'administration cantonale, dont il ressort une différence d'un montant de CHF 438'572.-- par rapport au total des recettes figurant au budget de fonctionnement communal 2009, tel que présenté au Conseil municipal. Tenant compte de l'excédent budgétaire projeté ainsi que du montant estimé des amendes d'ordre, lesquelles n'ont pas été budgétées, le solde théorique non couvert s'élèverait à CHF 290'000.--. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a indiqué pour Chêne-Bougeries un indice de capacité financière de 127.4, ce qui correspond à la 10^{ème} place des communes genevoises au lieu de la 9^{ème} occupée l'année précédente.

Le Président remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance

Comme indiqué lors de la présentation du budget de fonctionnement 2009 ainsi que lors de la séance des Commissions réunies du 30 septembre, une augmentation des subventions à verser par la ville de Chêne-Bougeries en faveur des sites "Gothard" et "Mauresque" de l'Association de la crèche des Trois-Chêne est à envisager; tenant compte du souhait de la commune de Chêne-Bourg d'augmenter drastiquement le loyer des sites concernés.

Cette question a été abordée lors d'un entretien, en date du 30 octobre, avec Mme Dupont Carrilho, conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg. Le Conseil administratif de Chêne-Bougeries a proposé de procéder à une indexation au coût de la vie, rétroactivement au mois de janvier 1993, du loyer actuellement fixé à CHF 57.-- le m² du bâtiment abritant le site "Gothard"; soit une augmentation d'environ 22%. Le Conseil administratif serait d'accord d'entrer en matière pour une nouvelle majoration pour autant que cette dernière puisse être justifiée par de nouveaux travaux d'importance.

Pour ce qui concerne le site "Mauresque" et tenant compte du souhait de la commune de Chêne-Bourg de "rentabiliser" son investissement lié à la transformation/rénovation complète du bâtiment, lequel s'est élevé pour mémoire à CHF 4'400'000--, à hauteur de 5%, le prix du loyer annuel s'élevant à CHF 510.-- le m², le Conseil administratif a donné son accord malgré le fait que la commune de Chêne-Bourg avait annoncé précédemment un rendement de 3,5%.

Il convient toutefois de rappeler que le montant final des subventions octroyées pour l'année 2009 dépendra du nombre d'enfants inscrits à l'horizon de la rentrée 2009/2010, ceci dans les deux sites concernés, suite à l'avenant à la convention signé en août 2008.

L'assemblée générale de la crèche aura lieu le 10 décembre avec pour ordre du jour l'approbation des comptes 2007 de l'association.

Pour le reste, la commission Petite enfance-Jeunesse examinera, lors d'une prochaine séance, dans quelle mesure il pourrait être fait appel à d'autres associations ou fournisseurs pour l'organisation des repas de la Fête des promotions. Ce sujet a d'ores et déjà été abordé avec le capitaine Alexandre Duvoisin, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers XXI, lors d'un entretien survenu le 29 octobre 2008. Ce dernier est ouvert et soulagé.

Jeunesse

Suite à un courrier daté 27 octobre de l'APEC concernant la sécurisation du passage piétons situé sur la route Jean-Jacques Rigaud, contact a été pris avec la Direction générale de la mobilité afin d'installer un "kit école".

Centre de Rencontres et de Loisirs

Un entretien a eu lieu ce lundi 10, avec Mme Nadia Mayor et M. Claude Dupanloup, respectivement présidente de la FCLR et secrétaire général de la FAS'e, ceci en présence de membres du comité du CRL de Chêne-Bougeries, afin de discuter du fonctionnement du Centre.

Il ressort de cet entretien qu'il sera examiné, très prochainement, dans quelle mesure le projet institutionnel existant pourrait être remanié, ceci avec l'aide de la FCLR. Par ailleurs, Mme Nathalie Maître, responsable RH de la FAS'e, établira un état des lieux concernant les taux d'activité ainsi que la teneur du cahier des charges et des compétences du coordinateur et des collaborateurs et collaboratrices du CRL.

Divers

Un courrier a été adressé à la direction du Cycle d'orientation de la Gradelle, en vue du nettoyage des espaces alentours, lesquels ont été jugés dans un état déplorable.

Donnant suite à un courrier daté 15 octobre de M. Patrice Mugny, conseiller administratif de la ville de Genève, le Conseil administratif a décidé de poursuivre en 2009 l'action "Chéquier culture", ce dernier pouvant désormais être octroyé aux personnes concernées dès l'âge de 21 ans, au lieu de 26 ans précédemment.

Culture

La commission Culture a souhaité lors de sa séance du 30 octobre 2008 confier l'organisation de deux concerts au parc à M. Eric Bauer. Les concerts sont prévus les 30 juin et 7 juillet 2009.

Mme Grandjean-Kyburz précise que l'exposition interactive **Les Caisses à outils de Jean Tinguely** est encore ouverte jusqu'au 23 novembre et engage vivement chacun à la visiter.

Principalement destinée aux enfants de 4 à 12 ans, cette exposition connaît un énorme succès. A ce jour, près de 550 personnes l'ont visitée, sans compter les classes de Chêne-Bougeries, pour lesquelles l'exposition est ouverte les matins. Ces visites guidées accompagnées d'ateliers n'ont pas pu satisfaire la forte demande des enseignants. Des après-midi supplémentaires ont été ouverts. L'horaire d'ouverture des autres après-midi a été avancé à 14h00, pour permettre aux écoles de visiter l'exposition. Certaines viennent des Trois-Chêne, mais également de la Ville de Genève et de France voisine. Les ateliers des mercredis après-midi sont « pris d'assaut » par les centres de rencontres (Maisons de quartier de Chausse-Coq, Genève, Centre Marignac de Lancy, Maison de quartier de Champel), et font également l'objet d'inscriptions individuelles d'enfants venus des quatre coins du canton, ainsi que de France voisine.

Mme Grandjean-Kyburz rend hommage à l'équipe d'accueil et aux animatrices des ateliers, qui se sont rendues disponibles et ont aménagé leurs horaires pour satisfaire cette très grande demande.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- La traditionnelle **Fête de Saint-Nicolas, aura lieu vendredi 5 décembre** – et non pas samedi 6 décembre, la course et la marmite de l'Escalade ayant lieu ce jour-là en Ville de Genève, à 18h.

Comme les années précédentes, le public est invité à se rassembler devant la salle communale, à 17h45, avant le départ du cortège vers le parc Stagni.

Saint-Nicolas distribuera des friandises aux enfants avant la collation qui réunira tout le monde autour du vin chaud, des marrons et autres douceurs.

A noter que, pour la deuxième année consécutive, les cornets distribués aux enfants, contiennent, entre autres, des fruits séchés provenant du commerce équitable (Togo), à savoir de l'association Genève Tiers-Monde;

Comme à l'accoutumée, nous avons toujours besoin de votre bonne volonté pour assurer l'appel des enfants et le service de la collation. Merci de vous inscrire sur la feuille qui circule parmi vous.

Mme Grandjean-Kyburz mentionne ensuite deux autres rendez-vous en 2009 :

- une nouveauté, **le Concert de l'An**, le 1^{er} janvier, à 17h00, à la salle communale qui nous promet une belle prestation de l'Orchestre Buissonnier;
- **l'Apéritif des voeux**, le 6 janvier, à 18h.30.

Les conseillers municipaux recevront prochainement toute information utile.

Responsabilités citoyennes

Le groupe s'est réuni le 3 novembre dernier, intentionnellement tard après la rentrée scolaire, pour permettre aux deux nouveaux directeurs d'école de s'installer dans leur fonction. Une discussion s'est ouverte sur le parallèle entre les conseils d'établissement et le groupe "Responsabilités citoyennes", ce dernier ayant un champ d'action plus vaste que les conseils d'établissement, tout en abordant les mêmes enjeux.

Lors du tour de table, chacun a évoqué la rentrée : les problèmes des déchets laissés par les groupes se réunissant le soir dans les préaux, notamment de l'école enfantine du Chemin De-La-Montagne, et son corollaire à savoir le besoin des jeunes de disposer d'un lieu de réunion, ont été soulevés. L'Association des parents d'élèves est revenue sur la question de la sécurité dans le cadre de la traversée de la route J.-J. Rigaud et a demandé l'installation d'un feu à poussoir. L'Association des parents d'élèves interviendra également dans la prévention de la violence, en collaboration avec l'école Tatou, qui organise des séances de formation pour apprendre à se défendre, réagir aux insultes, apprendre à dire non etc..

Mme Grandjean-Kyburz signale ensuite que le Conseil administratif a préparé une réponse aux questions écrites du groupe Avenir Chênois. Elle demande à ses représentants s'ils persistent dans leur demande quand bien même le sujet a été évoqué à deux reprises en commission Culture ?

Mme Bauduccio-Deluc demande que lecture soit faite de la réponse du Conseil administratif.

Mme Grandjean-Kyburz en donne lecture :

" [Il est extrêmement déshonnête d'avoir peint dans un lieu si honoré tant de nous montrant si indécentement leurs parties honteuses. Ce n'est pas une œuvre digne de la chapelle du pape, mais de sudatoires et de tavernes], déclarait Biaggio de Cesena, maître des cérémonies papales, concernant la fresque du jugement dernier de Michel Ange.

.../...

La polémique continua au fil des ans portant en 1564 à la décision de faire couvrir certains personnages du jugement considérés obscènes.

Renonçant à entrer dans un débat stérile quant à la qualité de "l'œuvre", un temps installée sur le mur jouxtant le chemin Louis-Segond et surtout sans oser comparer cette dernière au chef-d'œuvre renaissance cité, le Conseil administratif se plaît à souligner que les polémiques entourant les représentations de l'apocalypse relèvent de la tradition.

En marge du vaste débat sur la liberté pour ne pas dire la licence artistique, et au-delà des croyances et des valeurs relevant de la sphère privée, force est d'admettre que certaines sensibilités contemporaines connaissent de grandes difficultés, dans une société de plus en plus déchristianisée, à accepter des représentations duales du jugement dernier.

Une chose est certaine, la sérénité reposant sur une vision eschatologique du purgatoire semble définitivement absente du présent débat.

Cela étant et afin de rejoindre les préoccupations plus concrètes du groupe Avenir chênois, il convient de préciser que le visionnage des diverses œuvres proposées et l'examen des problèmes techniques y afférents a eu lieu le 19 mars 2008.

La décision définitive du choix des œuvres et de leur destination a eu lieu dans le cadre d'une séance du jury survenue le 9 avril 2008.

Il convient surtout de préciser encore qu'il ne sautait pas aux yeux des membres du jury et du CCCC qui ont du se déterminer sur le choix de cette œuvre, qu'une des scènes présentait le caractère obscene que nous savons.

Force est d'admettre que les membres du CCCC ont été grugés par une proposition dont le caractère n'était pas explicite. Par ailleurs, le collectif "Affiche sauvage" a décidé de se réunir le 11 septembre pour coller la version initiale de la fresque, ceci nonobstant le fait que la météo annonçait 3 jours de pluie... Vendredi 12 septembre au matin, vers 11h45, quelques parties de la fresque encollées étaient déjà au sol.

Puis, certains membres du collectif se sont réunis le 20 septembre pour refaire la fresque à la craie sans avoir au préalable averti quiconque. Ainsi, cette deuxième version non conforme à la fresque initialement projetée a été connue du Conseil administratif le lundi 22 septembre, puis effacée le mercredi 24 à partir de 7h00 sur décision du CCCC, lequel s'était réuni sur place, en séance extraordinaire, la veille à 18h15. Un constat d'huissier judiciaire a par ailleurs été effectué.

De nombreuses informations concernant la biennale en général avaient été données par les délégués du CCCC, tant en commission Culture, qu'en séance plénière du Conseil municipal.

Concernant la présence d'une scène de copulation, et comme indiqué précédemment, cette dernière n'était pas explicite sur le projet initialement soumis au jury. Une représentation de squelettes ne figurait pas non plus sur le projet initial. La

.../...

représentation symbolique de la mort participe quant à elle du thème de la carte du tarot évoquée, à savoir la mort. "

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Budget 2009

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que lors de la séance du 13 octobre 2008 de la commission Finances ainsi que lors de la séance des Commissions réunies du 29 octobre 2008, le budget 2009 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Salerno souhaiterait donner lecture du rapport du groupe Libéral :

" Le groupe Libéral tient tout d'abord à remercier le Conseil administratif ainsi que les collaborateurs de la Mairie pour l'élaboration du budget 2009 présentant un excédent de revenu de CHF 93'421.--, un total de charges de CHF 27'348'454.-- et un total de revenus de CHF 27'441'875.--. Il rappelle que le budget est une intention de dépense et non une obligation de dépense. Compte tenu de l'évolution du marché boursier de ces dernières semaines, il ne peut que recommander au Conseil administratif un suivi accru des dépenses pendant l'exercice 2009 et des rapports trimestriels à la commission Finances afin, s'il est nécessaire, de pouvoir prévoir des économies dans les dépenses. Compte tenu des réserves de prudence énoncées ci-dessus le groupe Libéral adoptera le budget 2009 présentant un excédent de revenu de CHF 93'421.--. "

M. Rivoire observe que lors de la séance du 23 septembre de la commission Sports-secours (qui a donc eu lieu après la séance plénière du 18 septembre 2008), il est fait mention du projet de budget de fonctionnement du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM). Ce projet a-t-il été accepté et auquel cas par qui ? En effet, dans la mesure où ce budget entre dans les charges de la commune, il ose espérer que ce dernier est définitif et qu'il a été accepté.

M. Biedermann souligne que le budget du CSSM a été préavisé favorablement par le Conseil intercommunal. Pour qu'il devienne définitif, il faut qu'il passe dans les budgets des communes concernées.

Pour M. Rivoire, ce n'est pas tout à fait ainsi que cela doit se passer. Normalement, il incombe aux Conseils municipaux de chaque commune de donner mandat aux délégués pour accepter le budget de fonctionnement du CSSM. Il ne met pas en doute que ces derniers l'aient fait, mais la décision finale appartient aux communes. Les délégués ont l'obligation de suivre la décision de chaque assemblée plénière municipale. Ce fait a déjà été évoqué, il y a deux ans, et il souhaiterait que la procédure expliquée par Me Manfrini soit respectée. Ceci ne va évidemment pas l'empêcher de voter le budget 2009 de la commune, tel que présenté, mais il

.../..

souhaiterait un organigramme décrivant la procédure afin que l'on sache une fois pour toutes comment cela se passe. On ne peut pas reporter continuellement ces exigences procédurales et le CSSM doit s'organiser et préparer son budget aussi rapidement que celui des communes. Pour rappel, le processus d'examen du budget commence déjà en juin. Il serait souhaitable que le CSSM en fasse de même. En conséquence, il réitère que c'est bien le Conseil municipal qui prend la décision finale et qui donne mandat à ses représentants pour la suite. Il faut mettre cela au clair, pour ne pas reporter le même problème d'année en année.

M. Biedermann signale qu'il a sous les yeux le budget d'exploitation du CSSM avec la mention "Accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 17 septembre 2008, PV 162". Ce budget est donc accepté depuis deux mois.

M. Rivoire ne conteste pas cette approbation mais il n'a pas connaissance, ni à la lecture d'un procès-verbal du Conseil municipal, ni à celle d'un ordre du jour, de la mention selon laquelle les délégués dudit Conseil au Conseil intercommunal du CSSM aient accepté ou suivi de quelconques indications ou recommandations concernant l'approbation de ce budget.

Mme Salerno souhaiterait s'exprimer sur ce que vient de dire M. Rivoire. Sauf erreur, la commission Finances, sous la présidence de M. Pralong, avait édicté un règlement dans lequel il était question des représentations. Il avait été dit que les représentants dans les différents domaines feraient des rapports, mais elle n'a pas le souvenir d'une obligation contraignante telle qu'évoquée par M. Rivoire. Elle propose que l'on fasse relecture de ce document.

M. Rivoire propose lui aussi que l'on lise ce qui a été dit par Me Manfrini à ce sujet.

M. Karr apporte une précision aux propos de M. Rivoire. Me Manfrini avait énoncé des principes. Une directive interprétative pour les mettre en œuvre avait ensuite été rédigée. L'idée générale était que les délégués étaient tenus de suivre la volonté du Conseil municipal quand celle-ci était exprimée. Il fallait que les membres des commissions et respectivement du Conseil municipal donnent des consignes claires. Le reste du temps, les délégués travaillent en fonction de leur conscience. Il rejoint Mme Salerno quant à la pertinence d'examiner à nouveau ce qui a été écrit à ce sujet.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, propose de procéder aux votes successifs sur le budget 2009 :

- *des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs*

M. Walpen rappelle que le vote va entériner des décisions déjà prises, c'est-à-dire augmenter les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 35.-- à CHF 50.-- et d'indexer les indemnités versées aux conseillers administratifs, chose qui n'a pas été faite depuis 2003.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal décide de fixer pour 2009 :

1) par 21 voix pour et 1 abstention

le montant des indemnités et frais pour le Conseil municipal à CHF 80'000.-- (rubriques 01.300 et 01.317)

2) par 21 voix pour et 1 abstention

le montant des indemnités et frais pour le Conseil administratif à CHF 250'700.-- (rubriques 02.300, 02.304 et 02.317).

- *de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement*

M. Walpen rappelle que le vote sur la taxe professionnelle va se faire en deux temps. En premier lieu, les conseillers municipaux seront appelés à voter sur le taux de dégrèvement qui est proposé, à savoir 100%, ensuite sur le montant minimum à percevoir qui est de CHF 30.-- pour environ 400 contribuables concernés. Il réitère à nouveau, à l'intention des personnes qui ont posé la question, qu'on ne peut pas simplement calculer le montant porté au budget sur la base de ces CHF 30.--, car il existe des taxations dites d'office, c'est-à-dire de contribuables qui ne retournent pas leur déclaration et qui sont taxés par l'administration moyennant une amende proportionnelle au nombre d'années où la déclaration n'est pas remplie.

Mme Sobanek tient à exprimer une remarque du groupe Socialiste sur le budget 2009. Elle remercie le Conseil administratif de cette préparation soigneuse, bien que quelques amendements aient été présentés lors de la séance des commissions réunies. Elle remercie spécialement M. Walpen pour cette transparence. Elle a beaucoup apprécié la façon dont on a répondu à toutes les questions, surtout lors de la séance du samedi 4 octobre 2008. En ce qui concerne la taxe professionnelle, elle n'est pas une adepte d'un impôt désuet, mais elle s'interroge, car il y a beaucoup de communes, avec des capacités financières moindres que celles de Chêne-Bougeries, qui ont des problèmes autres qu'elles doivent résoudre et pour lesquelles la situation serait aggravée sans ladite taxe. Néanmoins, elles réussissent, avec des budgets restreints, à se lancer dans quelques projets concernant le social ou l'environnement bien plus ambitieux que ceux de Chêne-Bougeries. Depuis que M. Obama a été élu à la présidence des Etats-Unis, chacun aura pu entendre souvent ces mots : "I have a dream". Sans reprendre cette expression, elle souhaiterait que, pour une fois, on puisse profiter de la possibilité d'encaisser cette taxe professionnelle à 50% (voire à 100%) et d'en utiliser le produit dans le cadre d'un projet ayant véritablement un peu d'ambition, dans les domaines de l'environnement et/ou du social. Chaque fois, nous rabotons ce type de projet parce que nous voulons dégrever. Elle rappelle également

.../..

que la taxe professionnelle à Chêne-Bougeries touche surtout quelques gros contribuables qui, sauf mauvaise information de sa part, ne connaissent pas de grandes difficultés financières. Ainsi, elle annonce d'ores et déjà qu'elle va s'abstenir (et non pas voter contre, car elle en assez de "rentrer dans le mur sur cet objet"). Elle explique également l'abstention de Mme Bisanti, laquelle n'a pas participé à la préparation du budget et estime plus correct de s'abstenir.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DEGREVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 3 abstentions**

DECIDE de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à 100 %.

- *de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir*

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM A PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 3 abstentions**

DECIDE de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à CHF 30.--.

- ***du budget administratif***

Le Président rappelle les trois votes successifs, 1) le centime additionnel, 2) le budget de fonctionnement, 3) l'autorisation d'emprunt pour le Conseil administratif.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2009

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) 70, al. 1, lettres a) et b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et l'art. 291 lettre a) et 292 de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements -

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 27'348'454.-- aux charges, et de CHF 27'441'875.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 93'421.-- -

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'224'307.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'130'886.--, plus l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 93'421.-- -

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 34 centimes -

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 6'004'346.-- aux dépenses et de CHF ---- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 6'004'346.-- -

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'224'307.--, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'780'039.-- -

Attendu que la trésorerie communale au 31.12.2008 devrait être suffisante pour couvrir le financement des investissements, ce qui devrait éviter de recourir à l'emprunt pour 2009 -

Vu les préavis favorables délivrés par les diverses commissions du Conseil municipal réunies le 29 octobre 2008 -

Le Conseil municipal décide :

1) par 21 voix pour et 1 abstention

de fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 34 centimes;

2) par 21 voix pour et 1 abstention

d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 27'348'454.-- aux charges, et de CHF 27'441'875.-- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 93'421.--;

3) par 21 voix pour et 1 abstention

d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2009 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions du marché lui paraissent favorables.

M. Walpen, remercie tout un chacun de la patience dont il a fait preuve lors de l'élaboration de ce budget. Le responsable des finances étant toujours en arrêt maladie, il saisit également l'occasion de remercier M. Pedro Rico qui a repris le travail au pied levé et qui a permis de boucler ce soir cet exercice à satisfaction. Ses remerciements vont enfin à Mme Sobanek pour la confiance qu'elle a évoquée; mais il est toujours plus facile de la perdre que de la gagner. M. Walpen annonce d'ores et déjà que lors du prochain exercice qui va, au demeurant, commencer demain, c'est-à-dire les comptes 2008, le Conseil administratif a l'intention de procéder avec la même ouverture et transparence que pour les comptes 2007 ainsi que le budget 2009. Il rappelle comme message du Conseil administratif que la commune n'est pas son héritage mais qu'il l'a reçue pour la transmettre aux enfants de chacun.

Le Président, conformément à la procédure, fait circuler deux exemplaires du budget 2009 à l'intention du Service de surveillance des communes, qu'ils voudront bien signer.

5.2 Centre sportif Sous-Moulin - changement de la cabine basse tension et installation de 3 appareils LEC : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 80'000.--)

Le Président passe la parole à M. Liberek, président de la commission Sports-secours.

M. Liberek souligne qu'il a été décidé de remplacer le matériel défectueux, à savoir la cabine basse tension, et de profiter de cette occasion pour acquérir une technologie permettant de réaliser des économies d'électricité. Cette technologie s'appelle le LEC. Avant la nécessité du remplacement de la cabine, il y a donc le souci de ne pas prendre le risque d'avoir une coupure d'électricité durant une compétition. Concernant le dispositif LEC, il s'agit d'une technologie qui permet de réguler la tension et au final, cela devrait permettre de réaliser une économie de l'ordre de 20%, chose très opportune, surtout à une période où on parle d'une augmentation du coût de l'électricité. La demande de crédit a été acceptée en commission intercommunale, Sports/sécurité et des finances, ceci à l'unanimité. On peut ainsi considérer qu'il s'agit

d'un investissement dans un projet pilote, raison pour laquelle M. Liberek encourage tout un chacun à accepter cette proposition pour un montant de CHF 80'000.--.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno n'a rien à ajouter, sinon à confirmer ce que vient de dire M. Liberek, à savoir que la commission Finances, dans sa séance du 13 octobre 2009, a voté à l'unanimité le crédit de CHF 80'000.--.

M. Biedermann confirme également le préavis unanime de la commission Sports-secours.

M. Walpen précise que cette dépense de CHF 80'000.-- représente le tiers de CHF 240'000.-- à la charge de la commune au compte des investissements, puis à l'actif du bilan. Ce montant sera amorti au moyen de 10 annuités, de 2009 à 2018. Naturellement, la délibération que le Conseil municipal va sans doute accepter est soumise à une délibération similaire dans les deux autres communes.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – CHANGEMENT DE LA CABINE BASSE
TENSION ET INSTALLATION DE 3 APPAREILS LEC : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 80'000.--)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de remplacement de la cabine basse tension et l'installation et le branchement de 3 appareils LEC (économiseurs d'énergie pour la lumière) -

Vu le vote favorable du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 18 juin 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-secours lors de sa séance du 22 septembre 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité par la commission Finances lors de sa séance du 13 octobre 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour et 1 abstention**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 80'000.-- (1/3 de CHF 240'000.--) en vue du remplacement de la cabine basse tension et

l'installation et le branchement de 3 appareils LEC (économiseurs d'énergie pour la lumière) au Centre sportif Sous-Moulin;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette dépense de CHF 80'000.-- soit au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018;

de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

5.3 Réfection du préau de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 150'000.--)

La Présidente passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia indique que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2008, la commission Bâtiments-constructions a visité le préau de l'école de Chêne-Bougeries pour que tous les commissaires puissent examiner de près ce que le Conseil administratif proposait comme travaux de réfection. Il s'agissait de réinstaller des balançoires, sur demande des élèves, et donc de remplacer les dalles de jardin par un asphalte poreux afin de respecter les normes de sécurité de l'aire de réception de cet espace jeu; de modifier la barrière le long du chemin Louis-Segond en direction du temple pour empêcher les ballons de rouler sur la route, ce qui peut aisément provoquer des accidents. Il convient de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas de fermer le préau par un grillage ou autre moyen. Le troisième point de ce crédit est la demande de pouvoir repeindre le portail et la barrière tout au long du préau. Celle-ci se trouve dans un très mauvais état, totalement rouillée à certains endroits. Ces travaux vont dans le souci collectif d'un périmètre rénové comprenant le Temple restauré et la Place Colonel-Audéoud qui vient d'être refaite. Mme Garcia rappelle également que c'est le rôle de la commission Bâtiments-constructions d'analyser l'aspect technique des travaux divers et l'opportunité de les entreprendre, ce qui a été fait. Elle a préavisé favorablement le crédit d'investissement de CHF 150'000.-- par 7 voix pour et 1 voix contre.

Mme Garcia souhaiterait que Mme Salerno donne des explications sur ce qui s'est passé en commission Finances, laquelle entendait refaire le travail de la commission Bâtiments-constructions.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que, lors de sa séance du 13 octobre 2008, la commission qu'elle préside a été appelée à examiner l'aspect financier de la demande de crédit, et non pas l'angle technique. Sous l'influence de quelques "élèves perturbateurs", le préavis a été un peu bousculé dans le sens où il a abouti à un résultat négatif, soit 3 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions. Elle tient à compléter ce que vient de dire Mme Garcia en/..

rappelant que le rôle de la commission Finances consiste à examiner l'aspect financier d'un projet et non pas l'aspect technique. Il ne s'agit pas de revenir en commission Finances sur des propositions qui ont été déjà refusées dans une autre commission.

M. Biedermann indique que, compte tenu de l'exposé de Mme Garcia et du contenu de la délibération, le Conseil administratif ne peut que maintenir sa proposition.

M. Walpen souhaite simplement dire le plaisir qu'il a, ces jours, à regarder cette barrière sans toutes ces affiches pour les prochaines votations et élections. Son vœu est qu'il n'y en ait plus jamais.

M. Spinelli fait part de sa profonde déception de voir figurer à l'ordre du jour ce point en l'état. En effet, le crédit présente, d'un côté, l'ajout de nouvelles barrières pour des raisons de sécurité, la réfection d'un préau en mauvais état avec des trous qui sont dangereux, et la pose de balançoires issue du souhait des enfants. Ce sont trois questions liées à la sécurité et qui émanent du souhait des enseignants et des enfants. D'un autre côté, il y a la réfection d'une barrière qui n'a rien à voir avec la sécurité, mais qui touche à l'esthétique de la commune, dans le prolongement de la réfection du temple. C'est une thématique très intéressante mais elle n'a rien à voir avec la première. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas se prononcer sur ce sujet, car il s'agit d'un paquet ficelé qui comprend deux thématiques tout à fait intéressantes et pertinentes mais qui ne doivent pas être associées dans un même crédit. Il rappelle également qu'un montant de CHF 60'000.-- pour une barrière, c'est conséquent et mérite de lever la main une fois de plus. Il aurait donc souhaité que l'on scinde ce crédit et est déçu que cela n'ait pas été fait.

Concernant cette problématique des compétences respectives des commissions, M. Rivoire rappelle qu'une motion y relative avait été déposée il y a quelques années de cela par le parti Libéral et signée par pratiquement tous les membres du Conseil municipal. Il n'y a donc pas eu d'opposition sur le principe. Ceux qui veulent s'en assurer peuvent consulter le procès-verbal du 31 octobre 2002 des commissions réunies où toute la procédure est clairement indiquée. Il est d'ailleurs bien mentionné que la commission Finances ne s'occupera que des modalités de financement. Il rappelle également que le Conseil administratif avait répondu à ladite motion en commissions réunies afin d'introduire dans la demande de crédit de petites modifications et des apports pour que l'on puisse mieux comprendre ce texte. D'une part, le principe avait été accepté et ce dernier est toujours valable jusqu'à preuve du contraire. S'il peut comprendre la position de M. Spinelli, à savoir que la commission Finances peut exprimer son point de vue suite au préavis de la commission Bâtiments-constructions ou Mobilités-nature-environnement, libre à la première nommée d'intervenir chaque fois que nécessaire, les procédures sont suffisamment explicites. Pour appuyer ce qu'il vient de dire, il remet à la présidente de la commission Finances un exemplaire du procès-verbal cité et qui compte pour les présents, en plus de M. Biedermann, MM. Karr, Locher, Perrin et lui-même. Ces cinq conseillers municipaux ont participé à cette commission et ont donc accepté clairement le détail de cette procédure.

M. Karr souhaiterait que chacun garde son sérieux. Les commissaires ont travaillé en opportunité financière, en commissions Finances et en opportunité technique, lors des commissions techniques. S'il pardonne volontiers une déformation professionnelle à Mme Garcia, il ne pardonne pas de ne pas comprendre les procédures qui sont en œuvre au sein du Conseil municipal, de faire des reproches et la leçon. Si une commission Finances estime qu'une votation n'a pas été faite, qu'un objet n'a pas été examiné sous l'angle de l'opportunité financière, ou qu'il n'y a pas unité de matière dans un propos, elle a tout à fait le loisir de scinder cet objet et demander qu'il soit traité différemment : ce n'est absolument pas scandaleux de le faire. En commission Finances, on ne va pas s'occuper de savoir s'il y a de la rouille sur une barrière ou non, mais comment un objet est traité. Il est parfaitement de la compétence de la commission Finances, d'avoir cette exigence, à défaut, on va désormais tout traiter en Conseil municipal. Il rappelle à cet égard que les commissions sont facultatives alors que le Conseil municipal est obligatoire. Si on veut mobiliser toute l'assemblée lors de cette séance pour que l'on traite de tous les détails en opportunités financière et technique, on peut toujours le faire.

M. Reverdin abonde dans le sens de M. Karr et soutient la manière dont il a présenté les choses. Il trouve dommage que l'on parle de "perturbateurs" et suggère à Mme la présidente de la commission Finances d'indiquer simplement sur l'ordre du jour, lors d'une prochaine convocation, le résultat attendu du vote; ainsi chacun saura à quoi s'en tenir. En l'occurrence, ce sont véritablement des aspects financiers dont il a été question, lors de la séance citée. La chose principale qui a été contestée est le fait que l'on présente un projet ficelé comprenant des objets très disparates. Il a donc été demandé de présenter deux objets séparément et on aurait pu comprendre que le crédit global ne soit pas présenté ce jour. Ce n'est pas le cas, dont acte. Il n'en demeure pas moins que reste la question, d'une part, du paquet ficelé qui n'est pas acceptable et, d'autre part, du flou sur la manière de décrire les objets, ne serait-ce que dans le texte de la délibération soumise. En effet, on ne parle pas de fermeture mais d'un contrôle d'accès à l'aide de portes et de barrières et c'est précisément ce flou qui a été contesté lors de la commission Finances. Ce n'est donc pas parce qu'une autre commission a travaillé sur l'aspect technique qu'on ne peut pas faire ce genre de réflexions. En l'occurrence, il ne votera pas le crédit tel que présenté ce jour.

M. Perrin se montre surpris d'entendre de tels développements sur la structure même du sujet. On parle de l'entretien d'un préau d'école, et non pas spécifiquement de barrières, de goudron, etc. Les barrières concernent un objet qui doit être entretenu. Si les personnes avaient été informées des séances de la commission Bâtiments-constructions qui ont eu lieu sur place, elles auraient compris la démarche qui relève de l'entretien. Il s'agit donc d'un entretien global dans lequel les différents objets ont été dissociés (notamment le petit portail).

Mme Bauduccio-Deluc a récemment assisté à une scène d'un ballon suivi d'un enfant filant sur la route devant la Mairie. Le Conseil municipal est responsable s'il arrive quelque chose. Elle soutiendra personnellement le projet.

Mme Martin-Achard ne partage pas l'avis de M. Spinelli quand il dit que la barrière rouillée ne constitue pas un danger. Cela constitue un danger dans un préau d'école et on est tenu de l'entretenir.

M. Spinelli invite chacun à retourner sur ce préau et à ouvrir un peu les yeux. Cette barrière n'est pas rouillée, c'est de la mauvaise foi. Cette barrière est en bon état. Il serait certes content de voir une barrière flambant neuve, mais encore plus content de faire l'économie de CHF 60'000.--. C'est un investissement lourd, quasiment la moitié du crédit d'investissement. Pour le surplus, il n'a jamais été question en commission Bâtiments-constructions d'un risque lié à la sécurité. Enfin, une nouvelle barrière et de nouvelles balançoires, ce n'est pas de l'entretien.

Mme Garcia souhaiterait contredire M. Spinelli sur ce point. Elle est retournée sur les lieux et a vu que la barrière était rouillée par endroits. Genève est un canton où on n'a pas l'habitude d'entretenir les bâtiments, c'est fort dommage alors qu'à Chêne-Bougeries, on a envie d'entretenir le patrimoine. Enfin, au regard de CHF 60'000.-- il existe bien des études, par exemple, qu'on lance à tort et à travers à Genève et à Chêne-Bougeries.

Pour Mme Martin-Achard, on peut certes attendre que la barrière s'abîme encore plus, mais cela coûtera plus cher.

Mme Sommer s'étonne de la direction prise par le débat. Si une commission est saisie d'un projet et que la commission Finances décide ensuite que ce n'est pas de son ressort, il faut recommencer la procédure. Du point de vue du dynamisme procédural du Conseil municipal, ce n'est pas très efficace, car il faudrait tout reprendre à nouveau.

M. Spinelli tient à préciser ce qu'il a dit. Il respecte parfaitement la position des autres. Il serait parfaitement content de voir la barrière repeinte. En revanche, il conteste que deux objets qui n'ont rien à voir ensemble figurent dans un même crédit. Il aurait souhaité deux votes et il n'est pas compliqué de lever la main deux fois. Il ne s'agit pas de tout refaire.

Mme Sobanek trouve que c'est une bonne chose que les deux commissions n'aient pas obligatoirement le même avis. Cela donne du piment à la discussion et matière à réfléchir. Elle regrette qu'on ait mis ce sujet tel quel à l'ordre du jour, car il aurait été utile de le reprendre en commission. Elle ne voit pas non plus pourquoi chaque projet devrait obligatoirement être accepté par la commission Finances. Cette dernière est aussi quelque part souveraine, comme la commission Bâtiments-constructions, dans ses décisions. Quand il y a un désaccord, il faut le discuter entre les deux commissions. Par ailleurs, elle comprend la préoccupation sécuritaire : il existe certainement des aménagements possibles, par exemple à l'aide de plexiglas. Mais ce n'est pas un débat qui doit avoir lieu ici, c'est une discussion d'ordre technique.

M. Karr tient à dire que c'est moins l'indice de rouille sur la barrière qui l'intéresse, que la question de fond. En tant que président de la commission Mobilités-nature-

.../..

environnement, il arrive qu'il soit désavoué par la commission Finances, qu'il se voit opposer un avis différent pour toutes sortes de raisons différentes, et ce n'est pas la fin du monde. In fine, c'est le Conseil municipal qui décide lorsqu'il existe une diversité de points de vue. Il n'y a donc pas de quoi faire une crise d'urticaire. Il est sain d'avoir deux regards sur un objet, un regard financier et un regard technique. A titre de comparaison, s'il existait un système de contrôle interne au niveau de la commune, celui-ci veillerait, non seulement à la conformité des appels d'offres, mais aussi à ce qu'il y ait une unité de matière dans les délibérations telles qu'elles ont été proposées, à savoir si les objets ont été ficelés ou formulés de façon détaillée. C'est exactement ce genre de choses que fait le Service de surveillance des communes et qu'il faudrait instaurer en tant que contrôle interne au niveau de la commune. Cette question est donc beaucoup plus importante que celle de la barrière.

Mme Tiercy trouve très dommage ce qui s'est passé en commission Bâtiments-constructions. S'il avait été demandé que les sujets soient séparés, tout aurait été tellement plus simple. Le préau serait réparé et les enfants auraient leur balançoire. Quant à la barrière, l'objet aurait pu être traité l'année prochaine ou dans deux ou trois ans. Elle ne voit pas pourquoi il fallait impérativement lier ces objets.

Le Président renvoie Mme Tiercy au procès-verbal de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia revient sur l'unité de matière de M. Karr. C'est une question d'interprétation. En commission Bâtiments-constructions, M. Spinelli a proposé qu'on préavise, non pas un crédit d'investissement global, mais qu'on sorte la barrière dudit crédit. En fait, il ne souhaitait pas du tout la réfection de la barrière, ni d'objet scindé en deux, il voulait que l'on vote sur un crédit d'investissement, sans la barrière. C'est ce qui a été fait. La commission a refusé la proposition de M. Spinelli à 3 voix pour et 5 voix contre. Ceci figure au procès-verbal.

M. Spinelli observe qu'on lui fait un procès d'intention. Encore une fois, c'est très bien si on approuve la réfection de cette barrière. Toutefois, il y a deux sujets puisqu'il y a deux thématiques différentes.

M. Reverdin trouve que c'est effectivement un procès d'intention parce que personne, à la commission Finances, ne s'est opposé, ni à une partie de l'objet, ni à l'autre. La seule chose qui a été demandée est que les objets soient traités séparément pour que l'on puisse comprendre –contrairement à ce qui a été dit par M. Perrin tout à l'heure– que, d'une part on a de l'entretien et, d'autre part, de la rénovation, de l'amélioration, voire même de la construction pour un certain nombre d'objets. Il n'y a donc pas de cohérence entre les objets. Que l'on soit d'accord ou pas, c'est une autre manière de voir les choses. Or, c'est strictement le rôle de la commission Finances que de dire qu'un crédit qui est proposé n'apparaît pas comme étant clair et doit être peut-être scindé pour être voté selon deux aspects différents : un aspect relatif à l'amélioration de la sécurité et un aspect relatif à l'amélioration esthétique ou à la rénovation.

M. Rivoire estime que ces petits problèmes sont certainement dus au fait que la commission Finances n'avait pas en sa possession le procès-verbal de la commission Bâtiments-constructions lorsqu'elle a pris la décision financière. Quand un sujet est traité dans une commission et qu'il passe dans une autre, à l'époque, aucune décision n'était prise sans avoir connaissance du suivi donné dans la première. Dans le cas de figure, cela aurait déjà permis de donner une information générale de ce que pensait la commission Bâtiments-constructions. C'est toujours le même problème de relation entre les commissions. Néanmoins, chacune a le choix de ses interventions et on ne peut les condamner, loin de là. Mais, à un moment donné, il faudra décider.

Mme Tiercy regrette de devoir voter contre ce projet alors qu'elle est en fait pour. Elle trouve que la barrière n'est pas une urgence, en revanche, l'entretien du préau l'est. Or, par la volonté d'une commission de dominer l'autre, on n'accepte pas de séparer ces objets.

Le Président souhaiterait faire un commentaire. Il y a toujours un problème de procédure et c'était l'une des discussions du Bureau. Si l'on veut refaire le travail, un des arguments consistait à dire que l'on devait repasser dans les commissions pour avoir deux préavis. Or, compte tenu du délai référendaire et du fait qu'il faut attendre les vacances scolaires, on ne ferait que repousser les travaux.

Mme Sommer rappelle que tout le périmètre doit être refait puisqu'il y aura prochainement l'inauguration du temple. Avec le préau de l'école de Chêne-Bougeries, cela forme un ensemble. On est peut-être aussi un peu pressé par le temps. Esthétiquement, vu que le temple sera refait, il est aussi important que la barrière le soit également.

M. Karr souhaiterait faire une proposition de dernière minute, à savoir de scinder le vote en deux ce jour, afin de ne pas arrêter ce qui a été fait en amont. Il rappelle que le Conseil municipal est maître de son ordre du jour et peut décider de scinder en deux et de voter sur les deux volets.

Le Président rappelle qu'il en a déjà été discuté dans le cadre du règlement. La délibération telle qu'elle est proposée se trouve sous les yeux de chacun. Ainsi, chacun a le loisir de l'accepter ou de la refuser. Chacun a aussi la possibilité de faire une proposition au Conseil administratif. Pour le surplus, tout a été dit en Conseil municipal et la position n'a pas changé depuis.

M. Rivoire n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. En effet, il y a déjà une année en arrière, il avait été dit qu'à chaque séance, on pouvait remettre en cause l'ordre du jour du Conseil municipal. Si le Conseil municipal n'accepte pas de modification, c'est sa décision qui fait foi. Il avait d'ailleurs demandé au Conseil administratif des précisions sur ce point et la réponse avait été donnée par le Service de surveillance des communes.

Le Président renvoie M. Rivoire, d'une part, au règlement du Conseil municipal et, d'autre part, à la loi cantonale sur l'administration des communes qui ne précise absolument pas ces éléments.

M. Rivoire indique qu'il ressortira les textes y relatifs.

M. Perrin souhaiterait donner plus de corps à la proposition du jour : il y a la barrière du préau, le revêtement du préau, les balançoires et la barrière du foot. Il faudrait alors faire quatre propositions, car ce sont quatre sujets différents, sinon, l'ensemble est incohérent. Alors, faisons de l'épicerie si cela peut être accepté mais il estime que certains commissaires sont en plein délire.

M. Spinelli rebondit sur le terme "délire". Est-ce que tout le monde a bien regardé jusqu'où va la rénovation du préau ? En effet, pourquoi s'arrêter au milieu ? Lorsqu'il a posé la question à M. Robyr, il lui a été répondu qu'on aurait pu aussi refaire le reste du préau, même s'il n'est pas autant abîmé. Il ne faut pas parler d'incohérence de certains quand d'autres vont voter sur une réfection qui ne concerne qu'une partie de la cour. Il réitère ce qu'il a dit précédemment, à savoir qu'il existe deux thématiques, l'une liée à la sécurité, l'autre à l'esthétique.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REFECTION DU PREAU DE L'ECOLE DE CHENE-BOUGERIES : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 150'000.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 voix contre par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 1^{er} octobre 2008 -

Vu le préavis défavorable émis par 2 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions par la commission Finances lors de sa séance du 13 octobre 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif –

Le Conseil municipal, **par 14 voix pour et 8 voix contre**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 150'000.-- pour couvrir les travaux de réfection du préau de l'école de Chêne-Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

.../...

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 150'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.0100.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2018.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6.1 Répartition des commissaires dans les commissions

Mme Sobanek annonce que Mme Bisanti reprendra la place de Mme Meynet à la commission Petite enfance-jeunesse, à la commission Affaires sociales-prévention, ainsi que le rôle de déléguée communale pour le Centre de Rencontres et de Loisirs et dans le 4 C. Elle-même reprendra sa place à la commission Finances et M. Favarger la remplacera à la commission Ad hoc "Maison de l'Enfance". Mme Bisanti prendra également la place de Mme Meynet à la commission Culture.

M. Liberek signale qu'il a repris pour sa part la présidence de la commission Ad hoc "Maison de l'Enfance". Depuis que les travaux ont repris, Mme Hunkeler Dyla étant absente, il conviendrait qu'un membre des Verts y participe.

M. Karr souligne qu'il comptait justement prendre la parole au sujet de Mme Hunkeler Dyla, qui, malheureusement, n'a pas été épargnée par le destin, ces derniers mois, puisqu'elle a été frappée, d'une part, par le décès à la suite d'une longue maladie de son père en Suisse alémanique. Ensuite, s'est greffée une atteinte dans sa santé, qui va nécessiter une absence de plusieurs mois au sein du Conseil. Même si elle va certainement reprendre sa place au début de l'année prochaine, il faut procéder à son remplacement, mais il est toujours délicat de prendre des décisions de façon opportune. M. Spinelli participera à la prochaine séance de la commission Ad hoc. Pour la commission Mobilités-nature-environnement, le remplacement de Mme Hunkeler Dyla sera assumé par Mme Wyss; temporairement également, c'est M. Spinelli qui suppléera à Mme Hunkeler Dyla à la commission Urbanisme. M. Karr tient à s'excuser au nom du groupe de n'avoir pas fait cette information plus tôt : l'absence de Mme Hunkeler Dyla peine et pèse à tous.

Le Président prie M. Karr de transmettre à Mme Hunkeler Dyla les meilleures pensées du Conseil municipal.

6.2 Délégations

Mme Bauduccio-Deluc signale qu'elle fait partie depuis une année et demie de la délégation au Club Chêne-Bougeries Natation, mais elle n'a jamais été convoquée à une quelconque séance.

Concernant le groupe "Responsabilités citoyennes", elle reprend ce qu'a dit Mme Grandjean-Kyburz. Le groupe a fait la connaissance des directeurs d'écoles, le 3 novembre dernier. La structure dans laquelle ces derniers évoluent n'a pas l'air de couler de source. Il convient également de rappeler qu'il y aura, l'an prochain, des

conseils d'établissement. Le plus dur sera de trouver des synergies et passerelles avec ce qui existe actuellement.

S'agissant de la mise en place d'un Pedibus pour l'école du Belvédère, un courrier avait été envoyé par l'APEC mais il n'a reçu qu'une seule réponse positive de la part des parents. Il y a là manifestement un manque d'engagement.

6.3 Information

M. Karr renvoie au procès-verbal de la commission Mobilités-nature-environnement au cours de laquelle M. Naggar a fait une présentation brillante et extrêmement fouillée de ce qui se réalise à Yverdon, dans le cadre de l'agenda 21. Il le remercie très vivement de son travail au nom de la commission.

7) Questions écrites et orales (propositions individuelles)

7.1 Projet de résolution concernant le mur d'enceinte du cimetière de Chêne-Bougeries

Mme Bauduccio-Deluc donne lecture du projet de résolution déposé par le groupe Avenir Chênois.

" Le Conseil municipal,
 relativement au mur d'enceinte du cimetière de Chêne-Bougeries,
 considérant que le rôle premier de ce mur est la protection du repos et le respect dû aux communiers reposant dans le cimetière,
 considérant que ce mur est généralement situé à proximité immédiate de plusieurs écoles,
 considérant que ce mur se doit de conserver un aspect discret, esthétique voire patrimonial,
 considérant que toute forme d'affichage fût-elle artistique, historique, informative, publicitaire ou autre serait malvenue en raison de ce qui précède,
 décide dans sa séance du 13 novembre 2008 l'interdiction immédiate de tout usage et de toute mise à disposition de ce mur ainsi que de la transformation de son apparence de mur d'enceinte et ceci sur toutes ses faces. "

Le Président rappelle que l'on peut approuver ou refuser une résolution.

M. Rivoire souligne qu'il n'a pas été personnellement frappé par la fresque puisqu'elle représente bien l'esprit de l'ancien testament. Il est simplement gêné par sa localisation, en face d'une école. Il rappelle également que c'est le seul mur historique du temple demeuré en son état d'origine; les autres murs ont tous été refaits ou sont consécutifs à l'agrandissement du cimetière. De ce fait, étant donné qu'il s'agit d'un mur historique, la résolution n'est pas trop contraignante.

Mme Sobanek comprend tout à fait l'envie de ne pas avoir une quelconque décoration sur ce mur du cimetière, surtout que ledit mur constitue une des parties les plus anciennes. Elle trouve cependant ce réveil de pudibonderie gênant, car elle avait l'impression que certaines personnes s'érigeaient en juges de quelque chose dont le temps est révolu. Dans la mesure où il n'existe pas d'autres projets, cette résolution ne pose aucun problème a priori. Elle souhaiterait par contre que le commune soit un peu plus courageuse, parfois.

M. Karr annonce que le groupe des Verts soutiendra cette résolution pour le motif suivant; ce n'est pas une affaire de pudibonderie, mais c'est le fait d'utiliser cet endroit comme un lieu d'accrochage. Pour le surplus, il trouve intéressant une telle résolution, car elle donne une ligne directrice pour l'avenir, pour éviter ce genre d'embarras.

Mme Othenin-Girard souhaiterait savoir si une partie de ce temple appartient à l'Eglise réformée, une autre à la ville de Chêne-Bougeries ? A qui appartient le mur ?

Mme Grandjean-Kyburz indique que le mur appartient à la ville de Chêne-Bougeries.

Le Président met aux voix la résolution.

- La résolution est acceptée à la majorité par 21 voix pour et 1 abstention.

M. Reverdin souhaiterait exprimer un certain nombre de regrets. Premièrement, le Conseil administratif a orienté la réponse à des questions qui étaient relativement précises, sous la forme d'une digression historique, principalement. Deuxièmement, ces questions n'ont pas été lues. Ainsi, le Conseil municipal connaît une partie des réponses, mais pas les questions. Il demande que ces questions soient jointes in extenso au procès-verbal puisque le groupe Avenir Chênois les a fait parvenir au Bureau, depuis six semaines.

M. Reverdin remet ces questions en séance et en donne la teneur :

- 1) Depuis quelle date la forme des fresques choisies dans le cadre de la troisième Biennale d'Art en Ville était connue du Conseil administratif ?
- 2) Depuis quelle date la destination, soit le mur du cimetière de Chêne-Bougeries, de l'œuvre attribuée était-elle connue du Conseil administratif ?
- 3) Pourquoi aucune communication, ni information, ni interrogation relative au projet de la Biennale, au contenu de cette œuvre ou à l'emplacement de son affichage n'a-t-elle été faite à la commission Culture, ou au Conseil municipal ?
- 4) Les éléments fondamentaux composant l'œuvre effacée étaient-ils déjà visibles sur l'œuvre choisie à l'origine par le jury de la Biennale, en particulier les trois éléments suivants : présence d'une scène de copulation, présence d'une représentation symbolique de la Mort, présence d'une représentation de squelettes ?

- 5) Le cas échéant, le Conseil administratif juge-t-il respectueux la représentation des trois éléments cités sur le mur d'un cimetière ?

M. Reverdin fait remarquer qu'il n'y a pas eu de réponse aux questions 2 et 5.

Mme Grandjean-Kyburz souligne en premier lieu que, puisque la proposition a été faite au 4 C d'effacer la décoration, il y a bien eu une séance consacrée à cet objet. Elle réitère que la première version de la fresque était conforme au projet initialement proposé et n'impliquait absolument pas un si grand nombre de squelettes. Un seul squelette représentant la Mort aurait dû figurer.

M. Reverdin reprend une des questions posées, à savoir depuis quelle date la destination des fresques était-elle connue.

Le Président suggère de se référer au procès-verbal qui comporte les réponses qui ont été données. Si quelque chose n'est pas clair, on peut toujours y revenir.

M. Reverdin propose de reprendre ces questions maintenant.

Mme Othenin-Girard suggère –indépendamment du fait de joindre les questions au procès-verbal de séance– de les traiter en commission Culture. Dans l'intervalle, le Conseil administratif est prié de rechercher les dates.

Mme Grandjean-Kyburz cite ce qui suit :

"Le visionnage des différentes œuvres proposées a eu lieu le 19 mars 2008. Quant à la décision définitive du choix de l'œuvre, elle a eu lieu dans le cadre de la séance du jury survenue le 9 avril 2008.".

Cette information n'a toutefois pas été communiquée immédiatement aux conseillers administratifs.

M. Reverdin observe que c'est précisément la nature de sa question. Quand le Conseil administratif l'a-t-il su ?

Le Président reconnaît qu'il y a visiblement une incompréhension. Il propose un délai de deux mois au Conseil administratif pour y répondre.

7.2 Article sur le site Internet de la commune

M. Karr annonce d'abord une question orale qui sera suivie d'une question écrite. La question orale concerne un magnifique article sur le site Internet de la commune, signé par M. Gallina et qui concerne la rue de Chêne-Bougeries, il y a 80 ans. Ledit article mêle anecdotes et interprétation historique jusqu'au numéro 30 de la rue. Cherchez l'erreur, il ne parle que des numéros pairs ! Il souhaiterait dès lors envoyer un message à M. Gallina de la part du Conseil administratif pour le remercier et le priant de fouiller dans sa mémoire pour parler du côté impair de la rue. Il tient à préciser qu'il ne

fait pas de procès d'intention mais il trouve très intéressant, symboliquement, qu'on ne parle que d'un seul côté de la rue.

M. Walpen souligne qu'il est allé trouver les époux Gallina en compagnie de M. Biedermann à l'occasion de leurs 60 ans de mariage. Au cours de la discussion, Mme Gallina a sorti cet article qui avait déjà été publié dans le Chênois. Puis, le Conseil administratif a demandé à M. Gailland de le mettre sur Internet car il constitue une partie de la mémoire de Chêne-Bougeries. L'article a été remanié, non dans sa véracité, mais dans sa longueur. Il se réjouit de l'observation de M. Karr, mais n'avait pas remarqué la particularité des numéros.

M. Karr rappelle qu'un ancien du village, M. Meynet, a peut-être encore en mémoire ce qui se passait de ce côté-là. Ce serait intéressant de le solliciter aussi.

7.3 "Alerte PEC à la Poste de Chêne-Bougeries"

M. Karr donne lecture de sa question écrite.

" Mesdames et Messieurs,

Saviez-vous que nos citoyennes et citoyens qui fréquentent notre office de poste sont menacés par une alerte PEC ? Souvenez-vous, il y a une trentaine d'années, dans les murs de notre poste se trouvaient principalement des guichets, un téléphone fixe sans prépaiement, quelques cartons d'emballage à vendre, une affiche bucolique vantant le car postal et une affichette proposant les mérites du bon vieux "compte de chèque postal".

Deux à trois guichets étaient desservis en permanence, on y faisait parfois la queue en discutant avec ses concitoyens : c'était un office de poste, quoi !

Zoom avant sur 2008 : du même office ont disparu le téléphone et la desserte d'un des guichets, mais bienvenue au grand souk, à la jungle urbaine. Ainsi votre attention est sollicitée par 712 messages publicitaires et produits à vendre, de la nourriture pour chats à l'assurance vie; du taille-crayons au baladeur MP3; du livre de cuisine au guide de kamasutra. Et voici l'alerte PEC : la Pénurie d'Espace Commercialisable !. Il n'y a plus en effet que quelques centimètres carrés au-dessus des guichets en haut à gauche vers la fenêtre pour placarder encore quelque chose. J'ai fait des photos, c'est très spectaculaire... L'heure est grave, il faut agir !

(M. Karr invite tous les membres du Conseil municipal à regarder avec un œil critique cette poste de Chêne-Bougeries).

Conscient de l'urgence, le Conseil administratif serait-il d'accord de prendre sa plus belle plume afin d'écrire à la Poste à Berne afin de lui demander de trouver "sofort" une solution à l'un ou l'autre de ces problèmes ?

Et afin de lui dire son attachement à notre office de poste, service public et service au public, et de le prier de mettre en place un Concept général –*Gesamtkonzept* avec des conditions cadres – *Rahmbedingungen*– pour redonner à nos citoyens du plaisir à poster et à attendre –par exemple assis pour les plus âgés d'entre eux– sans être ainsi bombardés de futilités multicolores, sans que les enfants de l'école de Chêne-Bougeries ne soient menacés par les étalages de bonbons omniprésents, sans que les

.../..

files d'attentes ne doivent se prolonger jusqu'au trottoir de la route de Chêne, en raison de l'encombrement intérieur de notre poste ?.

D'avance merci, au nom des citoyens, merci. "

M. Walpen partage à titre personnel les remarques de M. Karr, à la nuance près qu'il lui est arrivé plusieurs fois de faire la queue dehors, sous la pluie. La commune va intervenir. Il va proposer à ses collègues d'écrire une lettre, mais il n'est pas certain que la ville de Chêne-Bougeries aura une grande influence dans ce dossier. On peut, en fait, être heureux d'avoir encore un office de poste.

M. Reverdin signale qu'il existe deux offices de poste.

7.4 Ordre du jour des séances plénières

M. Rivoire annonce une proposition et une question. La proposition concerne l'ordre du jour. En effet, dans l'exemple du CSSM, lorsqu'un financement de CHF 80'000.-- a été sollicité, on pourrait indiquer, dans l'ordre du jour, qu'il s'agit de la participation de la seule commune. Il rappelle que l'ordre du jour des séances plénières est publié dans la Feuille d'Avis Officielle.

- M. Walpen accueille favorablement cette proposition.

7.5 Signature à deux

M. Rivoire en vient à sa question. Lorsqu'une lettre est envoyée dans une administration, est-elle systématiquement cosignée par les deux pouvoirs ? En effet, il est dit au folio 4251 du précédent procès-verbal : "Suite au transfert des enseignants, le Conseil administratif a fait parvenir un courrier cosigné par M. Locher". La question est de savoir qui décide de cette signature à deux.

- M. Walpen prend note de la question et y donnera réponse.

7.5 Conseils d'établissements

Mme Garcia revient sur les communications de Mme Bauduccio-Deluc en ce qui concerne les conseils d'établissements. Comme chacun le sait, les communes vont être associées à ces conseils. Le Conseil administratif a-t-il une idée quant à l'instance qui organisera les élections et si la commune sera associée ?

Mme Grandjean-Kyburz indique qu'elle n'a reçu aucune information à ce jour. Elle a récemment interpellé M. Ascheri pour savoir si les élections passaient par les communes, puisque le DIP avait demandé au Service des votations de les organiser. Suite à leur refus, elle a appris par M. Ascheri que le département concerné n'avait pas encore le financement nécessaire pour mettre sur pied ces élections.

Mme Sobanek confirme que les conseils d'établissements ont été imposés par le DIP mais que ce sont les écoles concernées qui devraient organiser les votes, ceci selon la teneur de documents transmis récemment aux enseignants. En revanche, elle ne sait

pas sur quelle base va se faire la participation des enseignants. Pour le surplus, le règlement y relatif se trouve sur le site Web du DIP.

7.6 Transmission des procès-verbaux

Mme Bauduccio-Deluc a une petite suggestion. Elle a remarqué plusieurs incompréhensions lors du passage d'un objet d'une commission à une autre. Elle propose donc une transmission des procès-verbaux de séances à tous les commissaires qui ont traité du même objet.

7.7 Demande de convocation d'une séance du Conseil municipal

M. Karr se fait le porte-parole d'une proposition émanant des conseillers municipaux suivants : Mme Tiercy, M. Spinelli, Mme Hunkeler Dyla, Mme Wyss, M. Favarger, Mme Sobanek, Mme Bisanti et lui-même.

" En application de l'art. 20 al. 3 du règlement du Conseil municipal de Chêne-Bougeries, les conseillères et conseillers municipaux cités, représentant plus d'un quart des élus, demandent la mise sur pied d'une séance du Conseil municipal.

Cette séance sera exclusivement consacrée à un débat sur le devenir des parcelles 1563 et 1564 de la commune de Chêne-Bougeries, notamment dans le cadre du projet de plan localisé de quartier n° 29701 actuellement en enquête technique.

Il y sera notamment traité des aspects évoqués lors de la séance de la commission Urbanisme élargie aux membres de la commission Finances du 11 novembre 2008, soit :

- des aspects qualitatifs, environnementaux, sociaux et économiques du projet
- du suivi de la volonté d'y ériger un quartier-modèle
- de la position de la commune en tant que propriétaire foncier (parcelle 1564)
- des échanges des surfaces, droits à bâtir et obligations de logements d'utilité publique envisagés.

Cette séance aura lieu dans un délai de quatre semaines à dater de la remise de la présente au Président du Conseil municipal, et l'ordre du jour sera préparé et précisé par au moins deux des soussignés dans les délais fixés à l'article 20 de notre règlement. "

M. Karr précise que ladite proposition n'a pas besoin d'être formulée en Conseil municipal et qu'elle ne donne pas lieu à un vote. Elle ne concerne pas uniquement les personnes présentes mais tous les membres du Conseil municipal.

8) Naturalisations (huis clos)

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente huit dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 2 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 3 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 4 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 5 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 6 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 7 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.
Candidature 8 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.

Puis, le Président lève la séance à 22h.58.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Le Président
du Conseil municipal
J. LOCHER